



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

Le jeudi 7 décembre 2017

La Ville accorde à huit centres communautaires des subventions pour la réalisation de rénovations

Winnipeg, Manitoba – Le maire Brian Bowman a annoncé aujourd’hui que huit centres communautaires appartenant à la Ville bénéficieront de fonds pour effectuer des rénovations.

Le programme de subvention pour la rénovation des centres communautaires a reçu et approuvé huit soumissions de la période de demande de l’automne 2017. Ainsi, la Ville accorde 296 191 \$ en subventions au total. Depuis la création du programme, la Ville a versé 5 172 566 \$ en réponse à 129 demandes de rénovation de centres communautaires de Winnipeg.

« Les centres communautaires sont d’incontournables lieux de rencontre pour des activités sportives et autres de notre collectivité, a souligné le maire Brian Bowman. Je me réjouis du renouvellement de l’appui de nos centres communautaires par l’entremise du programme de subvention pour la rénovation des centres communautaires de la Ville de Winnipeg. Cette subvention contribuera à la réalisation d’améliorations nécessaires pour que les centres communautaires de tous les quartiers de Winnipeg demeurent des lieux de rassemblement privilégiés, aujourd’hui et à l’avenir. »

Les centres communautaires suivants reçoivent des subventions :

Archwood
Riverview
Westdale

Maples
South Transcona
Winakwa

Red River
Saint-Norbert

Le programme de subvention pour la rénovation des centres communautaires a été adopté par le Conseil municipal en 2012. Le programme permet aux centres communautaires qui appartiennent à la Ville et qui sont gérés par un conseil d’administration d’accéder aux fonds nécessaires pour réparer leurs installations et établir des priorités en matière de programmation.

Au total, jusqu'à 965 000 \$ en financement est offert annuellement aux centres communautaires grâce à ce programme. Ces fonds permettent la réalisation de projets de réparation, de modernisation, de rénovation et d'amélioration de la sécurité. Chaque centre communautaire qui soumet une demande est admissible à obtenir un financement de 100 pour cent des coûts des projets, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par projet par année civile.

Les demandes sont acceptées deux fois par an : pendant la période du printemps, au mois de mars, et la période de l'automne, au mois d'octobre. L'automne 2017 représente la douzième période de demande depuis la mise sur pied du programme.

Des renseignements sur le programme, y compris le processus de demande pour les centres communautaires, sont accessibles à la page [Ville de Winnipeg – Centres communautaires](#).

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à City-MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : facebook.com/cityofwinnipeg.

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/cityofwinnipeg.